

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 14h40 et fait lecture des pouvoirs.

1. Information sur la section disciplinaire :

Monsieur Varago, direction générale – service des affaires juridiques rappelle que la section disciplinaire ne peut se réunir actuellement, faute de candidats enseignants. La règle de parité fait qu'il est difficile de respecter la composition de la section.

Les élections étudiantes fin octobre vont permettre de renouveler les candidatures étudiantes.

Pour répondre à une question diverse évoquée lors des deux précédents conseils, Les nouveaux statuts du centre de santé seront présentés lors du prochain Conseil d'Administration.

2. Approbation du relevé de décisions du CFVE du 30 juin 2021 :

En l'absence de remarques, le relevé de décisions de la séance du CFVE du 30 juin 2021 est **adopté à l'unanimité.**

3. Approbation des règlements du contrôle des connaissances et des compétences des formations :

- **IUT** : le directeur adjoint de l'IUT, monsieur Polet, présente les MCC de l'IUT, avec l'intégration des stages. Le règlement prévoit les règles d'absence, de passage et de diplomation.

Il n'y a pas de changement pour les licences professionnelles préjudiciées. Les MCC de l'IUT sont **adoptées à l'unanimité.**

- **INSA** : Le directeur des études, monsieur Champagne présente les MCC de l'INSA, il insiste sur l'harmonisation des modalités dans les masters INSA, l'évolution des évaluations vers le contrôle continu et la démarche compétence.

Pour les redoublants, il n'y a pas d'amélioration de la note possible en sport. Un étudiant intervient pour évoquer la situation inéquitable de 100 étudiants en STAPS qui pourraient être pénalisés.

L'article 8.1 des MCC des masters est modifié : Les évaluations continues de ces étudiants peuvent alors être remplacées par les notes des évaluations terminales, le cas échéant, sur décision du jury.

Les MCC de l'INSA sont **adoptées à l'unanimité.**

- **ISH** : le directeur de l'ISH, monsieur Attal, présente les MCC homogénéisées de l'ISH.

La note de 0 est éliminatoire. L'accent est porté sur l'article 19 (absence de l'enseignant).

Une question est posée sur le jury et les notes, il est rappelé que la notification individuelle se fait via l'ENT de l'étudiant.

Les MCC de l'ISH sont **adoptées à l'unanimité**.

4. Avis sur la maquette pédagogique du Diplôme Inter-Universitaire H2ES :

Madame Delvallée présente le Diplôme Inter Universitaire H2ES : le but est d'accompagner la communauté universitaire aux processus d'hybridation de l'enseignement et d'apporter une réponse aux défis de continuité pédagogique à l'UPHF, l'ICL et l'INSA HDF, dans un contexte sanitaire.

Il se présente sous un format hybride comportant des temps de regroupement du travail à distance seul ou en groupe avec un accompagnement personnalisé.

Le DIU H2ES est co-piloté par l'UPHF et l'ICL.

Les enseignants du supérieur ayant des connaissances numériques sont ciblés.

- **Le DIU H2ES se compose de 4 BLOCS COMPETENCES (1 bloc = 1 box)**

- BC1 : Concevoir un dispositif pédagogique hybride (45h)
- BC2: Animer une communauté d'apprenants en dispositif hybride (50h)
- BC3 : Evaluer les apprentissages en dispositif hybride (30h)
- BC4 : Evaluer son dispositif d'enseignement hybride (35h)

Le DIU H2ES est validé si les BOX sont validées séparément. Il y a délivrance d'Open Badges avec Certificat. La formation se déroulera de janvier à octobre 2022. Les tarifs se basent sur un groupe de 13 apprenants (prise en charge pour les personnels de l'UPHF et l'ICL).

Le DIU H2ES est **adopté à l'unanimité**.

5. Vote des Critères Généraux d'Examens des Vœux parcoursup 2021 :

Nous sommes en fin de procédure PARCOURSUP 2021 : le vote des critères généraux d'examens des vœux de la session 2021 se fait sur les critères effectivement retenus et appliqués par la commission. On ne peut en ajouter mais on peut en enlever, voire préciser les critères.

Le tableau synoptique doit être voté pour être publié, il sera accompagné de données chiffrées (nombre de vœux, nombre de places, etc.) issues automatiquement de PARCOURSUP, du rappel des caractéristiques publiées en décembre 2020 (Attendus locaux et nationaux, le contenu et organisation), des modalités d'examen des vœux et si il y a eu recours à un algorithme et des enseignements et conseils formulés aux futurs candidats.

Le tableau synoptique est **voté à l'unanimité**.

6. Bilan sur les enquêtes d'Evaluation des enseignements et d'Evaluation des formations :

Tous les étudiants de l'ISH, IUT et INSA ont reçu les enquêtes sur leur boîte mail étudiante. Les étudiants, tous niveaux confondus, ont pu évaluer les modules disciplinaires et d'ouverture. Le questionnaire a été mis à jour. Les analyses ont été publiées sur une plateforme en ligne dynamique à destination des composantes.

Bilan quantitatif :

Enquête	Contactés	Répondus	Taux de réponse
EVE	149 200	38 944	26,1%
EVF	4 482	1 328	29,6%

Au niveau qualitatif, 80,5% des étudiants sont globalement satisfaits.

En 2021-2022, les modules polytechniques seront évalués.

7. Information sur les Conseils de Perfectionnement et la procédure :

Le retour des conseils de perfectionnement est de 31%, en baisse par rapport à ceux d'il y a 2 et 3 ans. La crise sanitaire peut expliquer cette baisse. Les RAP doivent servir de relais pour les conseils de perfectionnement dans la nouvelle procédure.

UPHF : 31 %

→ IUT : 21 %

→ INSA HdF : 28 %

→ ISH EGHS : 63 %

→ ISH IAE/MPP : 54 %

→ ISH LLA : 42 %

→ ISH Droit : 0 %

Le bilan qualitatif porte sur la sélection / le recrutement, la communication externe, les stages, les adaptations pédagogiques.

8. Information sur la certification RNQ Qualiopi :

L'objectif est de rendre lisible l'offre de formation, suivre la réalisation des formations et évaluer les formations. La certification couvre 3 champs : les actions de formation, la VAE et le bilan de compétences (sauf pour l'INSA).

Bilan qualiopi UPHF : 4 NON CONFORMITES lors du 1^{er} audit :

MINEURES :

- Absence d'affichage taux de réussite aux diplômes par VAE
- Absence d'affichage des indicateurs de performance des bilans de compétences

MAJEURES :

- Contrat/convention incomplet BDC
- Absence d'outil dans le cadre de la phase préliminaire BDC

→ Levée des non-conformités le 13 juillet 2021

Bilan Qualiopi INSA : 3 NON CONFORMITES MINEURES :

- Non-conformité MINEURE sur critère 1 / indicateur 3 : Absence taux d'obtention des certifications
- Non-conformité MINEURE sur critère 4 / indicateur 18 : démonstration incomplète des dispositifs communs ne permettant pas de confirmer la coordination entre fonction centrale et sites annexes (ex : connaissance procédure gestion des abandons)
- Non-conformité MINEURE sur la maintenance

Actions : inventaire équipements et maintenance préventive à finir de déployer → Maintenance INSA HdF.

Le vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante remercie l'ensemble des collègues qui ont donné de leur temps pour obtenir la certification.

9. Vote de la modification des critères d'attribution du FSDIE solidarité :

Le texte a déjà été présenté en CFVE. Les principaux changements concernent l'attribution des aides aux étudiants en cycle préparatoire ingénieur et au cycle ingénieur. Les aides restent identiques.

Le directeur des études de l'INSA fait partie de la composition de la commission FSDIE solidarité.

Le texte sur les modalités d'attribution des aides FSDIE solidarité et la composition de la commission sont **adoptées à l'unanimité**.

10. Vote sur l'élargissement du champ de compétences de la Commission d'Exonération Partielle :

L'UPHF et l'INSA Hauts-de-France ont la possibilité d'exonérer 10% des étudiants qui s'acquittent des droits d'inscription. Les Conseils d'Administration ont voté à l'unanimité deux critères d'exonération partielle en date du 8 décembre 2020 pour l'INSA HDF et du 10 décembre 2020 pour l'UPHF.

Tout dossier jugé excellent et pouvant donner lieu à une exonération par le responsable pédagogique, devra être remonté à la direction de la composante ou de l'établissement composante qui opérera un classement pour chaque commission. La commission traite désormais tous les étudiants UPHF et INSA, ingénieurs compris.

L'élargissement du champ de compétences de la Commission d'exonération Partielle est **adopté à l'unanimité**.

11. Questions diverses :

Demande de rétroplanning pour les mises en place de FCA Manager et de Pégase. FCA Manager est en test à l'INSA. La phase de formation de Pégase débutera en octobre. Le vice-président du CFVE demande un exposé pour chaque sujet lors de la séance suivante.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante clôture la séance à 17h30.

Étaient présents

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 2 : MM. LABOUR, PETIT.

Collège 3 : Mmes et MM. CHARLES, VANPOUILLE, PITON, PODSADNY.

Collège 4 : Mmes et MM. DELRUE, FARTEK, LAHMAR, OUSSEDRATE.

Collège 5 : M. FONTAINE.

Membres invités : Mme KOSMALA, MM. DE LA BOURDONNAYE, MAES, VAN OOST.

Pouvoirs :

Mme BOULEKHBACHE à M. LAHMAR

M. COSTERMANS à M. PITON

M. GOUY à M. PETIT

M. LAMBRECHT à Mme VANPOUILLE

Mme MORIN à Mme CHARLES

Mme RICHARDOT à M. FONTAINE

Mme SCOYEZ à M. LABOUR

M. TRENTESAUX à M. OUSSEDRATE

M. TRICOTEAUX à M. PODSADNY

Fait à Valenciennes, le 24 novembre 2021.

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,



Pr. Franck BARBIER